

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2017

Sous la présidence de Monsieur Jan BEHETS

Etaient présents:

Mrs Jérôme CHATAGNER – Dominique HEMAR - Guy SIGNORET - Robert ESTACHY - Alain VEZZA - Denis TALLON- Lionel SIGNORET et Madame Marielle BRET

Absent : Hubert LONGERON

Début de séance à 20 h 30

- **Secrétaire de séance :** Robert ESTACHY
- Approbation du compte rendu de la séance du 29 août 2017 à l'unanimité.

I – ORDRE DU JOUR

1 – Attribution de l'opération AEP du serre de Saint Paul :

Le Maire rappelle l'intérêt de l'opération et l'obtention des subventions. Il rappelle que le bureau d'Etude CLAIE a analysé les offres et proposé la candidature de l'entreprise SACTP Olivero pour 24 516.000 € HT.

Le conseil décide de retenir l'entreprise SACTP Olivero pour cette somme et il autorise et charge le maire de toutes les démarches afférentes.

Vote : majorité (oui:8 non:1 abst:0)

2 – Attribution à candidat de l'Avant Projet pour la pose des compteurs individuels d'eau potable :

Le Maire rappelle la nécessité de mettre en place des compteurs de facturation et que cette mise en place conditionne les aides publiques.

Le Bureau d'Etude CLAIE propose une solution pour 24 675.00 € HT, avec une tranche ferme de conception et d'une tranche conditionnelle d'exécution.

Le conseil municipal approuve ce programme et son montant de 24 675.00 € ht ; il accepte de retenir CLAIE pour la tranche ferme de 10 500.00 €HT.

Il charge le Maire de poursuivre toutes démarches afférentes.

Vote : majorité (oui:5 non:3 abst:1)

3 - Publicité pour la mise en vente d'une parcelle communale :

Le Maire indique que la commune pourrait mettre en vente une partie de 164 m2 de la parcelle M 785.

Après délibéré, le conseil décide de vendre cette partie de la parcelle M 785. Il autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes.

Vote : unanimité (pour: 9 non:0 abst:0)

4 - Levée de responsabilité du régisseur camping suite à un vol :

Le Maire rappelle le vol subi par la régie d'avance du camping municipal Bel Iscle. Il indique que le préjudice s'élève à 376.69 €. Il rappelle que le régisseur a sollicité un sursis de versement. Le Maire demande l'avis de l'Assemblée sur une remise gracieuse si les démarches n'aboutissaient pas.

Le conseil autorise le maire à procéder à toutes démarches visant à obtenir la levée de responsabilité du régisseur. Il émet un avis favorable quant à une remise gracieuse.

Vote : unanimité (oui:9 non:0 abst:0)

5 - Attribution candidat pour l'éclairage public :

Le Maire rappelle la décision de remettre à niveau l'éclairage public lors de la séance du 08 mars 2017.

L'entreprise RAYNE Olivier Electricité propose une solution à 54 997.00 €.

Le conseil approuve ce programme et attribue sa réalisation à l'entreprise RAYNE pour 54 997.00 € HT.

Il charge le maire de toutes actions afférentes à ce projet.

Vote : unanimité (oui:9 non:0 abst:0)

6 - Vente des appartements de la copropriété du bâtiment Gendarmerie-Douane :

Le Maire expose que :

- Madame Solène BERTIN a fait une proposition pour le lot 19 pour 48 000.00 € net vendeur.
- Madame et Monsieur Célia et Robert D'ANGELO ont fait une proposition pour le lot 24, pour 48 000.00 € net vendeur.
- Madame Dominique DELETRAZ a fait une proposition pour le lot 27 pour 60 000.00 € net vendeur.

Le conseil décide de vendre le lot 19 avec le lot 3 à Mme Solène BERTIN pour 48 000.00 € net vendeur ; le lot 24 à M et Mme D'ANGELO avec le lot 5 pour 48 000.00 € net vendeur et le lot 27 avec le lot 12 à Mme DELETRAZ pour 60 000.00 € net vendeur.

Il autorise le Maire à signer les actes de vente des lots 19 avec le lot 3, le lot 24 avec le lot 5 et le lot 27 avec le lot 12. Les frais de notaire et autres resteront à la charge des futurs acquéreurs.

Vote : unanimité (oui:9 non:0 abst:0)

7 - Régularisation d'écritures - décision modificative du budget de l'eau :

Le Maire expose qu'il convient de régulariser les reliquats au budget SEA.

Le conseil approuve la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre 67 - charges exceptionnelles 673 - titres annulés +1000

Chapitre 77 - Produits exceptionnels 773 - Mandats annulés + 1000

Vote : unanimité (oui:9 non: 0 abst: 0)

-
- **Séance levée à 22 h 30**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : www.mairie-saint-paul-ubaye.com
(sous réserve de validation au prochain conseil municipal)**